

COMITÉ DU 29 JUIN 2022				
PROJET DE DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022_06_29_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022 Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022

Nb de membres en exercice : 64Nb de membres présents : 33

Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6

Nb de membres absents et excusés : 25

CONTRATS PUBLICS CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION APPROBATION

Le quorum constaté,

Madame Agnès CERCEL, Vice-Présidente en charge de la Valorisations agronomique et matière, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers·ères Collègues,

Le SMEDAR a engagé des travaux d'amélioration du process de tri sur le flux plastiques en créant une nouvelle table de tri pour un des flux plastique (Mix PET clair) et en agrandissant la cabine de tri pour accueillir cette nouvelle table de tri.

Le marché relatif à ces travaux a été attribué à la société AR VAL pour un montant de 224 984 € HT.

Par décision en date du 19 mai 2022, La commission Permanente de la Région Haute Normandie a décidé d'attribuer au SMEDAR, dans le cadre du dispositif IDEE Action Régionale, une subvention de 67 495 € pour ces travaux d'amélioration du process de tri (soit 30% du montant du marché).

Ce montant pourra être révisé en fonction du coût réel des travaux dans les conditions fixées dans la convention.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'approuver la convention relative à l'octroi de cette subvention et d'autoriser le président à la signer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	39	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ